

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 NOVEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Programmation 2020
des travaux
d'assainissement dans le
cadre du Schéma
Directeur
d'Assainissement et du
diagnostic permanent
permettant la demande
de subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 novembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 novembre 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 21 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIoux, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Madame AZRA, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame AGUINET, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur OPHELE à Madame PHILIPPE
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur RICOME à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Madame VERNET
Monsieur CHELET à Madame de JACQUELOT
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame BURGER à Madame AZRA
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Madame PEYRESAUBES
Monsieur ALLAIRE à Madame GUYARD
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur GOULET à Madame PERINETTI
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

Etait absente:

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance:

Madame VERNET

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20191121-19-I-19-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019

N° DE DOSSIER : 19 I 19

OBJET : PROGRAMMATION 2020 DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DU DIAGNOSTIC PERMANENT PERMETTANT LA DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur MIRABELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé par la Ville le 14 décembre 2015. Il établit un plan pluriannuel de travaux sur 12 ans afin de réhabiliter 10 kilomètres de réseaux. Ce plan pluriannuel peut être modifié par un diagnostic permanent qui tient compte des inspections télévisées réalisées chaque année sur les réseaux d'assainissement de la ville.

Les travaux portent sur le collecteur principal et les branchements associés si cela s'avère nécessaire. Les méthodes de réhabilitation diffèrent en fonction du type et de la propriété de réhabilitation des ouvrages communaux. Une majeure partie du linéaire réhabilité sera effectuée par des techniques sans tranchée (chemisage continu).

Chaque année, le Conseil Municipal fixe la programmation annuelle de travaux issue du Schéma Directeur d'Assainissement et du diagnostic permanent de l'état du réseau communal.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental des Yvelines. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum possible auprès de ces subventionneurs.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

FIXE le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2020 et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum possible auprès de ces subventionneurs.

PROGRAMME SDA 2020

Rue	Linéaire du collecteur réhabilité (m)
Hennemont	510
Gaucher	85
Clos Magloire	450

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.